

Annexe : PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN LIGNE POUR L'INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins de trois mois à la date d'entrée en formation (utiliser le modèle en annexe)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Diplôme de BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES en plongée nécessitant le recyclage
- Attestation de prise en charge financière (employeur, organisme financeur ...)

Pièces complémentaires :

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).